

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**25 octobre 2018**

**Procès-verbal** de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 25 octobre 2018 à Rouyn-Noranda.

**Présences :** Madame Alexandra BARRETTE-NEVEU  
Monsieur Yves DESJARDINS  
Madame Monic FERRON  
Monsieur Daniel LAMPRON  
Monsieur Daniel MARCOTTE  
Monsieur David MCLAREN  
Monsieur Claude N. MORIN  
Madame Julie-Mélissa PICARD  
Monsieur Jean-Yves POITRAS  
Madame Katia QUINCHON  
Madame Catherine SIROIS  
Monsieur Richard VALLÉE

**Absences :** Madame Madeleine PAQUIN  
Monsieur Stéphane TERRAULT

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée**

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 15 h 34.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

**CA-2018-11-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Jean-Yves Poitras, l'ordre du jour est adopté après ajout de deux sujets à l'ordre du jour de consentement:

Ouverture de la séance

- CA-2018-11-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2018-11-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 20 septembre 2018
- CA-2018-11-03 Information du président
  - 3.1 Activités du président
- CA-2018-11-04 Information du président-directeur général
  - 4.1 Activités du président-directeur général
- CA-2018-11-05 Présentation du Regroupement des organismes communautaires de Rouyn-Noranda (ROC de Rouyn-Noranda)
- CA-2018-11-06 Présentation – Réseau voisinage - UQAT
- CA-2018-11-07 Suivi des comités du conseil d'administration
  - 7.1 Comité de vérification
  - 7.2 Comité de vigilance et de la qualité
  - 7.3 Comité de gouvernance et d'éthique

- 7.4 Comité de révision
- 7.5 Comité des immobilisations
- 7.6 Comité des ressources humaines
- CA-2018-11-08 Ordre du jour de consentement
- 8.1 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision
- 8.2 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département de médecine générale
- 8.3 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et Plan de délégation
- 8.4 Attribution de statut aux résidents en médecine
- 8.5 Nominations, renouvellements et modifications de statuts et privilèges de médecins de famille
- 8.6 Nominations et renouvellements de statuts et privilèges de médecins spécialistes
- 8.7 Nominations et refus de modification – pharmaciens et médecin
- 8.8 Démissions de médecins
- 8.9 Servitude temporaire de stationnement et de passage avec la COOP santé Témiscavie à l'Hôpital de Ville-Marie
- 8.10 Demande de congé sabbatique
- 8.11 Nomination d'un médecin examinateur

PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2018-11-09 Tableau de bord du conseil d'administration
- CA-2018-11-10 Orientations sur la présence de la famille/proches comme partenaires de soins et services
- CA-2018-11-11 État de situation des ressources humaines
- CA-2018-11-12 Suivi des projets d'infrastructure
- CA-2018-11-13 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) 2018-2019, volets maintien d'actifs, rénovations fonctionnelles mineures autres que CHSLD, rénovations fonctionnelles mineures en CHSLD et résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers
- CA-2018-11-14 Rehaussement de l'enveloppe du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2018-2019
- CA-2018-11-15 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux
- CA-2018-11-16 Affaires diverses

Lieu et date de la prochaine assemblée

HUIS CLOS

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2018-11-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2018**

**RÉSOLUTION**

**CA-2018-93 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 20 septembre 2018**

---

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 20 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2018-11-03 INFORMATION DU PRÉSIDENT**

**3.1 Activités du président**

Dépôt des activités du président pour la période du 8 septembre au 4 octobre 2018.

**CA-2018-11-04 INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**4.1 Activités du président-directeur général**

Dépôt des activités du président-directeur général dans la communauté pour la période du 8 septembre au 4 octobre 2018.

**CA-2018-11-05 REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (ROC) DE ROUYN-NORANDA**

Mme Anne-Julie Asselin, coordonnatrice de ROC souligne la Semaine nationale de l'action communautaire autonome (ACA) qui se tiendra du 22 au 27 octobre prochain. Cette activité vise à valoriser le travail des 4000 organismes communautaires autonomes et rendre hommage aux 60 000 travailleuses et travailleurs ainsi qu'aux 425 000 bénévoles qui oeuvrent partout au Québec. Le thème choisi cette année est « L'ACA, nos luttes, nos victoires ».

Une présentation afin d'illustrer le travail des organismes communautaires autonomes du territoire est réalisée par :

Mme Francine Chalifoux : Pilier, Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue;

Mme Brigitte Laliberté : Centre de prévention suicide de Rouyn-Noranda;

Mme Gabrielle Arsenault : Le Point d'appui de Rouyn-Noranda, centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel;

M. Bruno Brisson : Le Pont de Rouyn-Noranda, santé mentale adulte;

Mme Marie-Aimé Fortin-Picard : Coalition d'aide à la diversité sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue;

Mme Marie-Ève Giroux : Centre des Rosées de l'Abitibi-Témiscamingue, centre d'aide et de soutien aux personnes vivant avec le VIH en Abitibi-Témiscamingue;

Mme Brigitte Arsenault, Yvette Bélanger et Annie Terriault-Curny : Centre Entre-femmes, amélioration des conditions de vie des femmes.

Une lettre d'appui fut demandée au conseil d'administration afin de souligner l'importante contribution des organismes communautaires de la région. Cette demande sera acheminée au comité de gouvernance et d'éthique et reconduite, le cas échéant, au prochain conseil d'administration. De plus, un autocollant est distribué sur lequel est inscrit « J'aime le communautaire »; les membres sont invités à l'afficher fièrement.

**CA-2018-11-06 RÉSEAU VOISINAGE**

Mmes Alexandrine Boutin, Amanda Robert et Marie-Alex Morin présentent le projet « Nos aînés, nos voisins » qui est un projet de vigilance et de sécurité qui a pour but de créer un réseau de voisinage afin que tous les aînés du quartier du vieux Noranda se sentent bien et en sécurité.

Un dépliant expliquant le projet et donnant les coordonnées en cas d'urgence est distribué. Les membres saluent cette initiative et en félicitent les initiatrices. Il est souhaité que ce projet soit davantage publicisé et étendu à d'autres quartiers et à l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue.

## **CA-2018-11-07 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **7.1 Comité de vérification**

Selon les données de la dernière période, l'établissement enregistre actuellement un déficit de 7 340 409 \$ et se dirige vers un déficit annuel entre 20 et 23 M\$. Des discussions sont en cours auprès du ministère afin de faire reconnaître le manque de financement structurel (11 M\$), induit par le caractère de région éloignée de l'établissement.

Des travaux sont également en déploiement afin de mesurer la performance de l'établissement en comparaison avec des régions comparables.

Les travaux de préparation budgétaire 2019-2020 sont commencés.

### **7.2 Comité de vigilance et de la qualité**

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 18 octobre 2018 :

- Rapport de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Suivi de l'état de situation des médecins examinateurs;
- Situation d'une ressource intermédiaire;
- Suivi – transport interhospitalier et politique de frais de déplacement;
- Suivi en gestion de risques;
- Tableau intégré des plans d'amélioration;
- Suivi – Présentation RI-RTF;
- Rapport annuel d'activités 2017-2018 – comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM).

### **7.3 Comité de gouvernance et d'éthique**

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 22 octobre 2018 :

- Mécanismes de suivi des recommandations des comités consultatifs;
- Agrément;
- Planification stratégique 2020-2025 – consultation;
- Approbation du Règlement des règles de fonctionnement du comité de révision.

### **7.4 Comité de révision**

Le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision a été révisé et sera adopté dans l'ordre du jour de consentement.

### **7.5 Comité des immobilisations**

M. Poitras souligne qu'il y a actuellement 250 projets en cours de rénovation sur l'ensemble du territoire. De ces projets, plusieurs sont en prédémarrage ou en fin d'étude. Parmi ceux-ci nous retrouvons le CHSLD Macamic, la radiothérapie à Rouyn-Noranda, l'agrandissement de l'Hôpital de Ville-Marie, les services ambulatoires à Amos, l'IRM de Val-d'Or, la réfection de l'urgence d'Amos, le Tep Scan de Val-d'Or, le poste de triage de l'urgence d'Amos et la pédiatrie à Rouyn-Noranda. Il est souligné que le projet des salles d'accouchement à Val-d'Or est pratiquement terminé.

### **7.6 Comité des ressources humaines**

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 18 octobre 2018 :

- Suivi de l'état actuel des effectifs médicaux (PREM);

- Conventions collectives;
- Comités de mobilisation;
- Campagne de reconnaissance « Dire merci ».

## CA-2018-11-08 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

### 8.1 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision

#### RÉSOLUTION

#### CA-2018-94 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision

---

**Attendu** l'article 51 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) prévoit qu'un comité de révision doit être constitué par le conseil d'administration qui en détermine les règles de régie interne;

**Attendu** l'article 51 du Règlement de régie interne du conseil d'administration qui stipule que les règles de fonctionnement du comité de révision peuvent être déterminées par un règlement à faire adopter par le conseil d'administration de l'établissement;

**Attendu** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, en date du 22 octobre 2018.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**D'adopter** le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision du Centre intégré de santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.2 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département de médecine générale

#### RÉSOLUTION

#### CA-2018-95 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département de médecine générale

---

**Attendu** la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui détermine à l'article 185, les départements du plan d'organisation d'un établissement, dont le département de médecine générale;

**Attendu que** le règlement respecte dans son entièreté les modalités émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à cet égard;

**Attendu que** l'ensemble des membres du département de médecine générale du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue ont été consultés et ont recommandé l'adoption du règlement le 26 septembre 2018;

**Attendu que** ce règlement doit être révisé tous les trois ans;

**Attendu** la recommandation d'adoption des membres du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue lors de l'assemblée tenue le 16 octobre 2018 et portant le numéro #18-86;

**Attendu que** ce règlement doit être approuvé par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**D'adopter** le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département de médecine générale, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8.3 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et Plan de délégation**

#### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2018-96 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et Plan de délégation**

---

**Attendu** la nécessité d'acheminer tout au long de l'année et dans les délais requis par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) les demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes;

**Attendu que** le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit adopter la mise à jour du Plan de délégation de signature des demandes de paiement de son organisation;

**Attendu que** le conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue doit nommer des signataires pour attester l'exactitude des demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes exerçant dans son organisation;

**Attendu que** la RAMQ doit être avisée de toutes modifications en lien avec les signataires autorisés par le conseil d'administration;

**Attendu que** le Plan de délégation de signature des demandes de paiement doit être révisé tous les trois ans.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**De nommer** Docteure Lise Lévesque adjointe au chef de département de médecine générale à l'installation d'Amos comme signataire autorisée à la RAMQ et **de l'ajouter** à la liste déjà existante pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et **d'adopter** la mise à jour du Plan de délégation de signature des demandes de paiement tel que demandé par la RAMQ, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8.4 Attribution de statut aux résidents en médecine**

#### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2018-97 Attribution de statut aux résidents en médecine**

---

**Attendu** l'article 244 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

**Attendu** les articles 88 et 93 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5);

**Attendu** la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 18 septembre 2018, portant le numéro 18-77.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** l'attribution du statut de résident aux personnes suivantes :

Numéro de pratique	Nom, prénom	Période de stage	Site
R23185	KABATNIKOVA, Marketa	15 janvier 2018 au 10 février 2019	AM
R21484	ACEVEDO NARANJO Steven	1 juillet 2018 au 30 juin 2020	AM
R25616	ZHANG, Zheng Wen	1 juillet 2018 au 30 juin 2020	AM
R15390	ALLARD, Roxanne	21 novembre 2016 au 18 novembre 2018	LS
R24600	DARLAK LESAGE, Martha	23 octobre 2017 au 20 octobre 2019	LS
R21530	B. COUTURIER, Florence	15 janvier 2018 au 12 janvier 2020	LS
R21359	YUNGA, Ijang	1 juillet 2018 au 3 mai 2020	LS
R25619	NKOMI, Ruphin Ngemba	1 juillet 2018 au 30 juin 2020	LS
R25122	BENJAMIN, Jean-Michel	1 juillet 2018 au 30 juin 2020	RN
R23110	JEMAA, Nadia	1 juillet 2018 au 30 juin 2020	RN
R25708	JEMAA, Sarrah	1 juillet 2018 au 30 juin 2020	RN
R25123	POUR-MAHDI, Morteza	1 juillet 2018 au 30 juin 2020	RN
R22837	TRAN, Linh	1 juillet 2016 au 10 février 2019	VD
R25217	KOSI KOLA MAYAMONA, Yvan	1 juillet 2018 au 30 juin 2020	VD
R25265	LEMIEUX, Claudy	1 juillet 2018 au 30 juin 2020	VD

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8.5 Nominations, renouvellements et modifications de statuts et privilèges de médecins de famille**

### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2018-98 Nominations, renouvellements et modifications de statuts et privilèges de médecins de famille**

**Attendu que** la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 25 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

**Attendu que** la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

**Attendu que** le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

**Attendu que** cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

**Attendu que** l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

**Attendu que** cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

**Attendu que** le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur [*prénom, nom*];

**Attendu qu'**à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur [*prénom, nom*] ont été déterminées;

**Attendu que** le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur [*prénom, nom*] à faire valoir ses observations sur ces obligations;

**Attendu que** le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur [*prénom, nom*] sur ces obligations;

**Attendu que** le docteur [*prénom, nom*] s'engage à respecter ces obligations;

**Attendu que** l'établissement doit fournir au docteur [*prénom, nom*] les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**D'octroyer, de modifier ou de renouveler** les privilèges octroyés au docteur [*prénom, nom*] le [*date*] de la façon suivante :

- a. Prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : [*nom de l'installation concernée et identification du ou des privilèges octroyés ou renouvelés*] et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes [*nom des installations concernées et identification du ou des privilèges octroyés ou renouvelés*];
- b. Prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- c. Les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;



- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

CECMDP DU 18 SEPTEMBRE 2018 – Renouvellement des privilèges				
Docteur	1-01399	Blanchette	Marie-Ève	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC et UMF de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Malartic. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant assistance opératoire, chirurgie mineure, obstétrique, pédiatrie, oncologie, psychiatrie, soins intensifs, urgence, garde en disponibilité et enseignement. Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-86345	Clément	Christine	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC et CHSLD de La Sarre et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant enseignement. Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.

Docteure	1-94386	Gagnon	Sonia	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC et Centre de réadaptation de La Sarre et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Amos.</p> <p>Statut : membre associé au département de médecine familiale et d'urgence.</p> <p>Privilèges : en médecine de famille incluant oncologie.</p> <p>Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.</p>
Docteur	1-78100	Laurendeau	François	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : CLSC d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun.</p> <p>Statut : membre associé au département de médecine familiale et d'urgence.</p> <p>Privilèges : en médecine de famille incluant les soins palliatifs et suivi de clientèle en point de service.</p> <p>Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.</p>
Docteure	1-87481	Watelle	Sylvie	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : CLSC et CHSLD du RLS de La Sarre et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun.</p> <p>Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence.</p> <p>Privilèges : en médecine de famille incluant l'enseignement UMF.</p> <p>Période du : 10 mai 2018 au 31 décembre 2018 inclusivement.</p>

**CECMDP DU 16 OCTOBRE 2018 – Nominations**

Docteure	1-13338	Juteau, Marie-Pier	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et GMF-U de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun.</p> <p>Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence.</p> <p>Privilèges : en médecine de famille incluant l'hospitalisation et prise en charge en GMF-U.</p> <p>Période du : 1er mars 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.</p>
Docteure	1-18329	Lapointe, Laurence	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et GMF-U de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun.</p> <p>Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence.</p> <p>Privilèges : en médecine de famille incluant l'hospitalisation et profil A en GMF-U.</p> <p>Période du : 1er septembre 2018 au 31 mars 2020 inclusivement.</p> <p>Formations à déposer au dossier professionnel lorsque complété.</p>
Docteure	1-12557	Samson, Karine	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun.</p> <p>Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence.</p> <p>Privilèges : en médecine de famille incluant la salle d'urgence.</p> <p>Période du : 1er septembre 2018 au 31 mars 2020 inclusivement.</p>

CECMDP DU 16 OCTOBRE 2018 – Modifications de privilèges				
Docteur	1-81098	Aubry, Sylvain	Changement de statut de membre associé à membre honoraire	prévoir que la nomination est valable pour un statut de membre <b>honoraire</b> au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.
Docteur	1-97053	Authier, Alain	Changement de statut de membre actif à membre associé et précision du GMF-U pour l'enseignement.	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Malartic. Statut : membre <b>associé</b> au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'enseignement en <b>GMF-U</b> . Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-96358	Camirand, Louis	Changement de statut de membre actif à membre associé à partir du 1er janvier 2019 et retrait de l'hospitalisation.	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et CHSLD de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre <b>associé</b> au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant soins à domicile et soins prolongés. Période du : <b>1er janvier 2019</b> au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-06155	Cherif Slimane, Safia	Retrait de privilèges en hospitalisation à partir du 1er octobre 2018,	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC et CHSLD de La Sarre et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant enseignement. Période du : <b>1er octobre 2018</b> au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-13450	Dionne, Josée-Anne	Modification du statut de membre actif à membre associé.	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Malartic. Statut : membre <b>associé</b> au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'hospitalisation, obstétrique et soins prolongés. Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-06476	Dominguez, Alejandro	Retrait de privilèges : salle d'urgence	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Témiscamingue Pavillon Ste-Famille et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'hospitalisation, enseignement et oncologie. Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement. Veuillez déposer vos formations à votre dossier professionnel.

Docteur	1-08516	Duchesne, Manon	Retrait de privilèges : hospitalisation	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC et CHSLD de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Val-d'Or. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant soins à domicile et soins prolongés. Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-00183	Favreault, Luce	Retrait de privilèges : obstétrique et salle urgence	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et CLSC d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant hospitalisation, soins palliatifs et enseignement. Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-96106	Hottlet, Hélène	Ajout de l'installation CHSLD pour le RLS d'Abitibi-Ouest et retrait de privilèges en salle d'urgence et ajout de soins de longue durée. À partir du 15 janvier 2019.	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de La Sarre et <b>CHSLD du RLS</b> et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant psychiatrie et <b>soins de longue durée</b> . Période du : <b>15 janvier 2019</b> au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-17301	Landes, Geneviève	Ajout de garde SAD en soins palliatif et de l'installation CLSC	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, <b>CLSC</b> , CHSLD et Centre de réadaptation d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'urgence, hospitalisation en médecine santé mentale et soins intensif, garde en disponibilité soins longue durée et <b>garde SAD en soins palliatif</b> . Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-01371	Lefebvre, Diane	Retrait de l'installation CHSLD et ajout de CLSC	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Témiscamingue Pavillon Ste-Famille, <b>CLSC du RLS</b> et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant hospitalisation, <b>SIAD incluant soins palliatifs</b> et enseignement. Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.

Docteur	1-14809	Lemire, Andréa	Ajout de l'installation CLSC Retrait de privilèges : salle d'urgence et ajout hospitalisation	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et <b>CLSC</b> de Témiscamingue Pavillon Ste-Famille et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant <b>l'hospitalisation</b> , l'obstétrique, l'enseignement et écho obstétrical. Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-17296	Mailly, Catherine	Ajout de profil A en GMF-U à partir du : 9 juillet 2018 au 10 novembre 2019.	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital Val-d'Or et Hôpital et CLSC Malartic et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'hospitalisation et l'obstétrique, planification des naissance et garde en disponibilité à l'hôpital et prise en charge GMF-U <b>profil A</b> , au CLSC Malartic. Période du : <b>9 juillet 2018</b> au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-96360	Morier, Marie- Josée	Changement de statut de membre actif à membre associé à partir du 10 août 2018	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et CHSLD PIE-XII de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre <b>associé</b> au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'hospitalisation et soins prolongés. Période du : <b>10 août 2018</b> au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-80582	Parayre, Michel	Fin des privilèges au département de médecine de familiale et d'urgence au 1er août 2018 et modification de statut pour membre actif en santé publique à partir du 1er août 2018.	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : CISSS-AT de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de santé publique. Privilèges : en santé publique. Période du : 1er août 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement. Veuillez déposer vos formations à votre dossier professionnel.
Docteur	1-75562	Rivet, Réal	Changement de statut de membre actif à membre associé	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital, CLSC et CHSLD de Pavillon Ste-Famille et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre <b>associé</b> au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille . Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.

Docteur	1-06308	Zavaleta, Jannet	retrait de l'installation CHSLD	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et CLSC de Témiscamingue Pavillon Ste-Famille et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant la salle d'urgence, échographies dirigées urgence, hospitalisation et enseignement. Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.
---------	---------	------------------	---------------------------------	---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.6 Nominations et renouvellements de statuts et privilèges de médecins spécialistes

### RÉSOLUTION

#### CA-2018-99 Nominations et renouvellements de statuts et privilèges de médecins spécialistes

**Attendu que** la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

**Attendu que** la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

**Attendu que** le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

**Attendu que** cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

**Attendu que** l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

**Attendu que** cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

**Attendu que** le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur [*prénom, nom*];

**Attendu que** à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur [*prénom, nom*] ont été déterminées;

**Attendu que** le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur [*prénom, nom*] à faire valoir ses observations sur ces obligations;

**Attendu que** le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur [*prénom, nom*] sur ces obligations;

**Attendu que** le docteur [*prénom, nom*] s'engage à respecter ces obligations;

**Attendu que** l'établissement doit fournir au docteur [*prénom, nom*] les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**D'octroyer ou de renouveler** les privilèges octroyés au docteur [*prénom, nom*] le [*date*] de la façon suivante :

- a. Prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : [*nom de l'installation concernée*] et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes [*nom des installations concernées*];
- b. Prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- c. Les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- xviii. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- xix. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- xx. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- xxi. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- xxii. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- xxiii. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- xxiv. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- xxv. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- xxvi. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- xxvii. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xxviii. respecter les valeurs de l'établissement;
- xxix. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xxx. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xxxi. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xxxii. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xxxiii. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xxxiv. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

CECMDP DU 18 SEPTEMBRE 2018 – Renouvellement des privilèges				
Docteur	1-04201	Andelfinger	Gregor	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos. Statut : membre associé au département de pédiatrie. Privilèges : en cardiologie pédiatrique . Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	1-11053	Osili	Maed	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Hôpital de La Sarre, Rouyn-Noranda, Témiscamingue Pavillon Ste-Famille et Val-d'Or. Statut : membre associé au département de médecine spécialisée. Privilèges : en oncologie médicale incluant hospitalisation. Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.
Docteur	2-87793	Roy	Aline	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : CISSS-AT de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre associé au département de santé publique. Privilèges : en dentiste conseil . Période du : 10 mai 2018 au 10 novembre 2019 inclusivement.



CECMDP DU 16 OCTOBRE 2018 - Nominations			
Docteur	1-80360	De Ladurantaye, Alain	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Témiscamingue Pavillon Ste-Famille et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département d'anesthésiologie. Privilèges : en anesthésiologie incluant le bloc opératoire. Période du : 4 septembre 2018 au 4 mars 2020 inclusivement.
Docteur	1-18302	Perreault- Godard, Pierre- Alexandre	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de pédiatrie. Privilèges : en pédiatrie . Période du : 23 août 2018 au 23 février 2020 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.7 Nominations et refus de modification – pharmaciens et médecin

### RÉSOLUTION

#### CA-2018-100 Nominations et refus de modification – pharmaciens et médecin

-----

**Attendu** les articles 214 et 215 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

**Attendu** les articles 86, 87 et 96 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5);

**Attendu** la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 16 octobre 2018 portant le numéro #18-84.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** la nomination des pharmaciens suivants :

2-02267	Dewez, Sébastien	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS d'Abitibi-Ouest à partir du 4 juillet 2016.
2-08355	St-Pierre, Barbara	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS d'Abitibi-Ouest à partir du 8 mai 2018.

**De refuser** la modification de privilèges du médecin suivant :

1-14371	Lacroix, Stéphanie	Retrait de l'installation CHSLD	Refus de la demande par le chef de service, le chef de département, la DSP et le comité d'examen des titres.
---------	-----------------------	------------------------------------	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.8 Démissions de médecins

### RÉSOLUTION

#### CA-2018-101 Démissions de médecins

---

**Attendu** la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

**Attendu** le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

**Attendu** la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

**Attendu** l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** la démission des personnes suivantes :

Médecins			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet de la démission
RN	Microbiologie médicale	Langevin, Stéphanie (1-13241)	12 septembre 2018
LS	Anesthésiologie	Desjardins, Roger (1-04321)	6 octobre 2018
AM	Oncologie médicale	Boyer, Liette (1-76068)	18 octobre 2018
RN	Médecine de famille	Vignola, Élise Camille (1-12405)	6 novembre 2018
VM	Chirurgie générale	Mazerolle, Richard (1-97268)	11 novembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8.9 Servitude temporaire de stationnement et de passage avec la COOP santé Témiscavie à l'Hôpital de Ville-Marie

### RÉSOLUTION

#### CA-2018-102 Servitude temporaire de stationnement et de passage avec la COOP santé Témiscavie à l'Hôpital de Ville-Marie

---

**Attendu que** dans le cadre du projet d'agrandissement de l'Hôpital de Ville-Marie, les travaux occasionnent une réduction du nombre de stationnements disponibles ainsi que certaines contraintes au niveau des voies de circulation;

**Attendu qu'**une servitude d'utilisation du stationnement et de passage est nécessaire pour répondre aux besoins de la clientèle à l'Hôpital de Ville-Marie et aux exigences de la Ville de Ville-Marie;

**Attendu qu'**afin de réduire ces impacts, la Coop santé Témiscavie permet au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue d'utiliser une partie de son stationnement durant la réalisation des travaux;

**Attendu que** monsieur Yves Desjardins a été nommé, conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, à titre de président-directeur général du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**D'autoriser** la signature de la servitude temporaire de stationnement et de passage avec la COOP santé Témiscavie par le président-directeur général du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Yves Desjardins, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8.10 Demande de congé sabbatique**

### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2018-103                      Demande de congé sabbatique**

---

**Attendu** la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

**Attendu que**, conformément au Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin, s'il prévoit s'absenter pour une période de plus de deux mois, doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu que**, conformément au Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, l'ensemble des modalités à l'égard du processus de demande de cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste (congé sabbatique ou de service) décrit à l'article 3,8 dudit règlement a été respecté;

**Attendu que** lors du congé sabbatique, il n'y aura pas d'impact risquant d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par l'organisation;

**Attendu que**, lors de sa séance du 16 octobre 2018, le comité exécutif du CMDP a recommandé l'acceptation de la demande de congé sabbatique de Dre Lyette Gauvreau (1-96095) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 jusqu'au 31 juillet 2019 (résolution numéro 18-89).

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** la demande de congé sabbatique de :

MÉDECIN			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Période de congé
RN	Médecine familiale	Lurette Gauvreau (1-96095)	Début : 1 <sup>er</sup> mai 2019 Fin : 31 juillet 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.11 Nomination d'un médecin examinateur

#### RÉSOLUTION

#### CA-2018-104 Nomination d'un médecin examinateur

**Attendu** l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 16 octobre 2018 (résolution no 18-90).

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

**De nommer** le médecin suivant à titre de médecin examinateur au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Docteur Cécile Saelen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mme Nicole Trottier adresse les questions suivantes au conseil d'administration :

En lien avec une situation familiale vécue, elle demande que soient abolies les heures de visites. Il est souligné qu'une présentation sera faite à ce sujet plus tard lors de la séance.

Elle demande à ce que le personnel soit bien identifié. Une note sera faite à ce sujet afin de rappeler au personnel l'obligation de porter leur carte d'identité.

Elle demande à ce que la direction et le personnel deviennent plus humains. Le climat de travail et la mobilisation du personnel sont au cœur des préoccupations et des actions sont faites en ce sens.

Elle souhaite que le patient soit au cœur de l'intervention. C'est une des valeurs de l'établissement et lorsqu'on devient clinicien c'est pour donner des services à la population.

Elle veut que les directeurs sortent de leur bureau. Tout est fait en ce sens dont la tournée du PDG auprès de la population et des employés et la présence des directeurs sur les différents sites, mais il est difficile d'être partout en même temps.

- Mme Marie-Ève Duclos, du Regroupement des organismes communautaires adresse la question suivante au conseil d'administration :

Quelles sont les actions que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue envisage afin de faire respecter la régionalisation du programme PSOC?

Le PDG souligne qu'il est dans les orientations du nouveau gouvernement de donner un plus grand pouvoir aux établissements concernant l'organisation des services selon les

besoins à la population. Une première rencontre est prévue la semaine prochaine où il sera discuté du modèle régional et des nouvelles orientations de ce nouveau gouvernement.

- M. Roger Larivière demande au conseil d'administration ce qu'il advient de la piscine Youville et souligne les rumeurs qui circulent suite au communiqué de la Ville de Rouyn-Noranda.

Le PDG informe que l'établissement est à la recherche d'un partenaire pouvant soutenir la gestion de la piscine Youville. L'établissement étant prêt à financer la rénovation.

#### **CA-2018-11-09      TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Maggy Vallières dépose les données du dernier tableau de bord.

#### **CA-2018-11-10      ORIENTATIONS SUR LA PRÉSENCE DE LA FAMILLE/PROCHES COMME PARTENAIRES DE SOINS ET DE SERVICES**

##### **RÉSOLUTION**

##### **CA-2018-105      Orientations sur la présence de la famille/proches comme partenaires de soins et de services**

-----  
**Attendu que** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue désire poursuivre le développement de la culture de soins centrés sur les usagers et leur famille tels que préconisés par Agrément Canada;

**Attendu que** le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite distinguer les partenaires de soins/aidants naturels désignés par l'utilisateur du « visiteur » de même que les rôles de ces derniers et viser à permettre en tout temps, selon les désirs de l'utilisateur, la présence de partenaire de soins/aidant naturel pour les usagers admis ou en ambulatoire;

**Attendu que** le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue désire appuyer le déploiement du modèle de participation de l'utilisateur et assurer la mise en œuvre de cette vision auprès des usagers et de leur famille en impliquant les acteurs concernés.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

**D'appuyer** les travaux amorcés permettant d'offrir un milieu de soins et de services favorisant la présence des proches en se basant sur les pratiques exemplaires ainsi que sur l'ouverture de la présence de partenaires de soins/aidants naturels rendant possible un partenariat plus efficace avec l'utilisateur et ses proches. Ainsi, il est accordé l'orientation d'abolir les heures de visite pour les partenaires de soins selon un plan établi et une structure permettant de supporter le changement de culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CA-2018-11-11      ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES**

Mme Isabelle Benoit, directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques présente l'état des dossiers des ressources humaines. L'établissement est le premier au Québec à avoir entériné ses quatre conventions collectives dont les signatures devraient être terminées à la fin octobre.

Les résultats positifs de la campagne « Dire merci », déployée par le comité de mobilisation à Val-d'Or, sont soulignés. Il est souhaité que cette campagne soit déployée sur l'ensemble du territoire.

Au niveau de l'assurance salaire, une équipe de prévention multisites sera mise sur pied afin de se pencher sur les problématiques aux endroits où les enjeux sont plus importants. L'équipe sera composée d'un agent de prévention, un ergothérapeute en santé mentale, un travailleur social et un kinésiologue.

## **CA-2018-11-12 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE**

Un suivi est fait des principaux projets d'infrastructure en cours :

- Réfection du pavillon Gagnon – Clair Foyer;
- CHSLD de Macamic;
- Centre de cancérologie à Rouyn-Noranda;
- Salle d'accouchement à Val-d'Or;
- PFT CH de Ville-Marie;
- Centre ambulatoire à Amos;
- PFT de l'urgence d'Amos;
- Tep Scan du CH de Val-d'Or;
- IRM du CH de Val-d'Or;
- Réfection du poste central et de triage Amos;
- Pharmacie CH Amos;
- Pharmacie CH de Ville-Marie;
- Pédiatrie CH Rouyn-Noranda.

## **CA-2018-11-13 PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRE (PCFI) 2018-2019, VOILETS MAINTIEN D'ACTIFS, RÉNOVATIONS FONCTIONNELLES MINEURES AUTRES QUE CHSLD, RÉNOVATIONS FONCTIONNELLES MINEURES EN CHSLD ET RÉSORPTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS**

### **RÉSOLUTION**

**CA-2018-106 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) 2018-2019, volets maintien d'actifs, rénovations fonctionnelles mineures autres que CHSLD, rénovations fonctionnelles mineures en CHSLD et résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers**

-----  
**Attendu que** la quote-part du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue pour le Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI), volet rénovations fonctionnelles autres que CHSLD, de l'exercice budgétaire 2018-2019, est de 2 654 510\$;

**Attendu que** la quote-part du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pour le PCFI, volet maintien d'actifs, de l'exercice budgétaire 2018-2019, est de 5 355 793 \$;

**Attendu que** la quote-part du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pour le Plan de conservation des rénovations fonctionnelles en CHSLD, de l'exercice budgétaire 2018-2019, est de 646 000 \$;

**Attendu que** la quote-part du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pour le PCFI, volet résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers, de l'exercice budgétaire 2018-2019, est de 1 537 339 \$;

**Attendu que** le PCFI a été préparé en tenant compte des priorités de l'établissement et de la capacité à réaliser les projets;

**Attendu** la recommandation favorable du comité de direction,  
le 24 octobre 2018;

**Attendu que** le PCFI doit être approuvé par le conseil  
d'administration.

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** les documents suivants, dont copies demeurent annexées à la présente pour en faire partie intégrante, et **de les transmettre** au ministère de la Santé et des Services sociaux pour approbation :

- PCFI du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, volet rénovations fonctionnelles autres que CHSLD et volet rénovations fonctionnelles en CHSLD, pour l'exercice 2018-2019;
- PCFI du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, volet maintien d'actifs et volet résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers, pour l'exercice 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2018-11-14 REHAUSSEMENT DE L'ENVELOPPE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC) 2018-2019**

**RÉSOLUTION**

**CA-2018-107 Rehaussement de l'enveloppe du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2018-2019**

-----  
**Attendu qu'**une somme supplémentaire de 674 400 \$ est dédiée au PSOC et doit être versée à la mission globale des groupes;

**Attendu que** le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.S-4.2);

**Attendu que** le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît l'action, l'implication et la participation des organismes communautaires en santé et services sociaux pour l'amélioration de la qualité de vie de la population;

**Attendu que** le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à l'analyse des demandes de subvention déposées par les organismes communautaires pour 2018-2019;

**Attendu que** les organismes communautaires financés doivent répondre aux règles d'admissibilité du PSOC pour 2018-2019, notamment en regard du respect de la Convention de soutien financier et du montant demandé dans le formulaire de demande.

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**De verser**, pour 2018-2019, dans le cadre du rehaussement du PSOC, la somme totale de 674 400 \$ pour le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires selon la répartition suivante :

ORGANISMES	Ajout 2018-2019
Arc-en-soi La Sarre inc. (L')	5 000 \$
Centre Bénévole Uni-Joie	5 000 \$
Coup de pouce communautaire Malartic	5 000 \$

Diabète de Val-d'Or	7 630 \$
Groupe d'action bénévole en maintien à domicile d'A-O	5 000 \$
Popote roulante d'Amos inc.	5 000 \$
Association des aidants naturels de Val-d'Or	18 800 \$
Association de la fibromyalgie de l'Abitibi-Témiscamingue	8 130 \$
Association de parents PANDA Abitibi-Témiscamingue	8 800 \$
Au sein des femmes	8 630 \$
Besoin d'aide 24/7	5 000 \$
Centre Bernard-Hamel	5 000 \$
Centre d'action bénévole l'Amicale	5 000 \$
Centre de bénévolat de Rouyn-Noranda	5 000 \$
Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or inc.	5 000 \$
Centre de bénévolat Lac-Témiscamingue	7 430 \$
Corporation de développement communautaire Universeau	7 450 \$
Fraternité St-Michel inc.	8 230 \$
Grands Frères/Grandes Sœurs de l'Abitibi-Ouest	8 315 \$
Grands Frères/Grandes Sœurs de Rouyn-Noranda	8 310 \$
Groupe d'entraide aux aînés	5 000 \$
Indépendance 65 + inc.	8 310 \$
Maison St-André Abitibi-Ouest	7 420 \$
Parrainage civique de l'Abitibi-Témiscamingue	8 310 \$
Pilier - Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue (ATCAT)	7 370 \$
Projet jeunesse St-Michel inc.	7 910 \$
Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue	5 000 \$
Regroupement des proches aidants d'Abitibi-Ouest	8 310 \$
Regroupement des proches aidants Rouyn-Noranda	8 000 \$
Ressource d'aide et d'information en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue (RAIDDAT)	5 000 \$
Ressource d'aide et services pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	8 310 \$
Société Alzheimer de Rouyn-Noranda	7 720 \$
Société de la Sclérose en plaques d'Abitibi-Témiscamingue	8 030 \$
Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue	5 000 \$
Actia (L')	7 662 \$
L'Arche Abitibi-Témiscamingue	5 000 \$
Aile brisée (L)	7 650 \$
Assaut sexuel secours	5 000 \$
Association des parents d'enfants handicapés du Témiscamingue	5 000 \$
Association Place au Soleil	8 390 \$
Association des personnes handicapées de Témiscamingue	8 390 \$
Bouée d'Espoir inc. (La)	7 395 \$
CALACS du Témiscamingue	8 690 \$
CALACS-ABITIBI (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel-Abitibi)	5 000 \$
Campus-Jeunesse	8 250 \$
Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel de l'Abitibi-Ouest (CAPACS-AO)	5 000 \$
Centre de femmes l'ÉRIGE	5 000 \$
Centre d'intégration physique l'Envol	7 550 \$
Centre de jour Les Intrépides	5 000 \$
Centre La Mésange (Le)	8 310 \$
Centre de prévention du suicide d'Abitibi-Ouest	7 750 \$
Centre de prévention du suicide de Malartic	8 380 \$
Centre de prévention du suicide de Rouyn-Noranda inc.	5 000 \$



Centre de prévention du suicide de Senneterre	8 390 \$
Centre de prévention du suicide Amos	7 450 \$
Centre de prévention du suicide du Témiscamingue	8 070 \$
Centre de prévention du suicide de la Vallée-de-l'Or Inc.	7 220 \$
Centre des ROSÉS de l'Abitibi-Témiscamingue	7 860 \$
Club de l'amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest inc.	5 000 \$
Club des handicapés de Val-D'Or	5 000 \$
Centre entre femmes	5 000 \$
Comité de la condition féminine au Témiscamingue	5 000 \$
Entretoise du Témiscamingue	5 000 \$
Le Repère	5 000 \$
Espace Abitibi-Est inc.	5 000 \$
Femmes Ressources	8 695 \$
Groupe en toute amitié de Senneterre	8 390 \$
Groupe Soleil de Malartic	5 000 \$
Interlocal (L') de jeunes de la MRC de Rouyn-Noranda	8 695 \$
Jeunesse Action Val-d'Or inc.	5 000 \$
Liaison 12-18 inc.	7 370 \$
Maison des jeunes du Témiscamingue inc.	7 270 \$
Maison des jeunes La Sarre inc.	7 340 \$
Manoir du chemin pour la sobriété	8 385 \$
Organisme régional de développement Éduco-Témis (ORDET)	7 205 \$
Personnes handicapées d'Amos Région (PHAR)	7 605 \$
Point d'appui (Le)	5 000 \$
Pont (Le)	5 000 \$
Portail (Le)	7 290 \$
Refuge jeunesse Malartic inc.	5 000 \$
Rescousse (La)	7 390 \$
Service d'aide et de traitement en apprentissage social (SATAS)	5 000 \$
Société de l'autisme de l'Abitibi-Témiscamingue (SAAT)	5 000 \$
Soupape — Maison des jeunes inc.	7 190 \$
Unité Domrémy de Val-d'Or inc.	5 000 \$
Le Résilient (Valpabem inc.)	7 280 \$
Vie autonome Abitibi-Témiscamingue	5 000 \$
Accueil d'Amos	5 000 \$
Alternative pour elles	5 000 \$
Association pour l'intégration sociale (Rouyn-Noranda) inc.	7 560 \$
Groupe Image	5 000 \$
Corporation de la maison répit-dépannage La Chrysalide	7 732 \$
Maison 4 saisons du Témiscamingue	7 621 \$
Maison du Compagnon de La Sarre	5 000 \$
Maison du Soleil levant de Rouyn-Noranda	5 000 \$
Maison Équinoxe	5 000 \$
Maison le Nid	5 000 \$
Maison Mikana	5 000 \$
Piaule de Val-d'Or inc.	5 000 \$
Résidence d'hébergement Chaumière inc.	7 560 \$
Trait d'union de La Sarre	5 000 \$
Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue	5 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>674 400 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2018-11-15 PRIX D'EXCELLENCE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

**RÉSOLUTION**

**CA-2018-108 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux**

---

**Attendu que** la concertation et le partenariat sont l'une des priorités du conseil d'administration pour l'année en cours;

**Attendu que** la Ressource est un partenaire du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu que** ce projet a permis une plus grande efficacité pour le traitement des aides techniques, et ce, en collaboration avec le CISSS.

Sur PROPOSITION de Julie-Mélissa Picard, appuyée par Alexandra Barrette-Neveu

IL EST RÉSOLU

**De recommander** à l'unanimité le projet de système informatisé de gestion des aides techniques (SIGAT) qui sera déposé par la Ressource pour les personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec au concours d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2018-11-16 AFFAIRES DIVERSES**

Il est souligné que le comité des usagers (CUCI) du Témiscamingue a remporté un prix d'excellence dans la catégorie Défense des droits pour l'élaboration d'un outil de sondage de satisfaction et la création d'outils promotionnels. Ce prix a été décerné par le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) le 19 octobre dernier.

Dans le cadre du prix d'excellence intersections 2018, dans la catégorie partenariat, l'établissement a remporté un autre prix pour l'initiative novatrice des services la police mixte à Val-d'Or auprès des communautés autochtones. Il s'agit d'un travail de partenariat entre le service de police et les travailleurs sociaux de l'établissement.

**LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée aura lieu le 13 décembre 2018 à La Sarre.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**De lever** la séance à 18 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**Yves Desjardins,**  
secrétaire

---

**Claude N. Morin,**  
président

**Adopté le 13 décembre 2018**